

**REGLEMENT REGIONAL
DE HORSE-BALL
2008 / 2009**

***ARTICLE 1 :**

La base du règlement du Championnat régional de Horse-ball reste le règlement national.

Pour le Championnat Jeunes, le référence est comme au Championnat de France le **REGLEMENT CLUB-PONAM**.

Le Championnat se réfère au règlement de l'année en vigueur, jusqu'à la nouvelle parution de celui-ci par la Fédération .

ARTICLE 2

La Commission demande qu'il soit noté qu'en cas de litige, elle fait confiance à la Présidente pour prendre la décision finale.

***ARTICLE 3 :**

Tout cavalier participant à une journée régionale doit avoir une licence Compétition -Club.

***ARTICLE 4 : ARBITRAGE**

La liste de jeunes arbitres désireux d'une formation n'a pu être établie.

Comme la commission a décidé de créer un **COMITE D'ARBITRAGE** avec en **SUPERVISEUR Cyril HUVIER** il sera facile en récupérant les feuilles de suivre la formation de chacun.

Cf. : le compte-rendu du 26 mai 2008

Matériellement, lors d'une journée, l'organisateur devra veiller à isoler le mieux possible le Référé, des soigneurs, des entraîneurs et des supporters.

***ARTICLE 5 : CALENDRIER et LIEUX**

VOIR ANNEXE ci-jointe

*ARTICLE 6 :

NOMBRES d'EQUIPES

CLUB	Mous.	Poussin	Benjamin	Minime	Cadet Poney	Cadet Chevaux	Junior	R.3	R.2	R.1	Fém	Nat. mix
Hauteville				1		1			1			1
Le Robillard								1	1			
Presqu'île								1				
La Gourmette	1	1	1		1			1	1	1		
Roumois				1			1		1		2	
Cour au puits								1	1			1
Rouelles		1							1	1		1
La Cavale		1	2	1	1		1			2		1
Barneville		1		1			1		1		1	1
C.E.C.A								1	1			2
Cahagne												1
Coup d'envoi D'AGON					1			1			1	
TOTAL		4	2	4	3	1	3	6	8	4	4	8

Les équipes de cette couleur sont les équipes qu'il ne faut pas prévoir dans le système sportif car elles ne feront des journées seulement de façon occasionnelle

TOTAL DES EQUIPES NORMANDES : **47** DONT **38** PARTICIPERONT AU CHAMPIONNAT REGIONAL

TOTAL DES EQUIPES NATIONALES : **15 (avec Pro et amateur)**

TABLEAU des CATEGORIES

AU 1^{er} JANVIER 2009

<u>CATEGORIES</u>	<u>ANNEES de</u> <u>NAISSANCE</u>	<u>PONEYS</u> <u>autorisés</u>	<u>GALOPS</u> <u>demandés</u>	<u>HAUTEUR</u> <u>Des BUTS</u>
<u>MOUSTIQUES</u>	2001 et après	Poneys A	G2	2 m
<u>POUSSINS</u>	1999/ 2000	Poneys A	G2	2.50 m
<u>BENJAMINS</u>	1997/ 1998	Poneys B et C	G3	3 m
<u>MINIMES</u>	1995 / 1996	Poneys C et D	G4	3.50 m
<u>CADETS Poneys</u>	1993 / 1994	Poneys C et D	G5	3.50 m
<u>CADETS Chvx</u>	1993/ 1994	Poneys D et Chvx	G5	3.50 m
<u>JUNIORS</u>	1991 / 1992	Poneys D et Chvx	G5	3.50 m

*ARTICLE 7 : ENGAGEMENTS

TOUTES LES JOURNEES SONT DECLAREES S.I.F.

La présidente rappelle donc à tous les organisateurs de faire au plus vite leur Déclaration Unique de Concours afin que soit validé le Championnat Régional, par le C.R.E. et la Fédération.

Après s'être renseignée, Nadine LYPCA informe la Commission que notre système de Championnat correspond au SYSTEME 1, demandé sur les avant-programmes.

Le montant des engagements est fixé, comme l'an dernier à :

42€ / équipe (frais SIF inclus)

Accepte t-on les ENGAGEMENTS SUR PLACE ?

La Commission pense qu'ils peuvent être utiles en cas d'oubli ou d'incidents lors des engagements mais ils resteront pour les clubs normands **exceptionnels** et le montant est fixé à : **42 € / équipe** et les résultats seront donc pris en compte. Ils devront parvenir, s'il y a lieu, **au plus tard le LUNDI PRECEDENT à 12H00.**

Mais la présidente insiste bien sur le fait que la commission s'engage à jouer le jeu du SIF pour valoriser la discipline et aussi pour les qualifications aux différents championnats.

*ARTICLE 8 :

Le club organisateur se doit de veiller à la SECURITE des joueurs et autres participants.

L'organisateur définit les arbitres et les superviseurs de chaque match pour sa journée, en fonction de la liste établie ce jour.

Tout changement devra être demandé auprès de l'organisateur AVANT la journée.

*ARTICLE 9 : RESULTATS

Comme l'an dernier, les résultats de matchs et le classement du Championnat sont gérés par DANIEL REYSSAT.

Chaque organisateur s'engage à lui transmettre les résultats des matchs, le soir même, sur une feuille récapitulative. (voir modèle ci-joint).

Cette feuille devra également être remise à Nadine LYPCA, en fin de journée car elle transmettra, comme l'an dernier tous les résultats sur le site internet.

Toute réclamation devra être exprimée juste après les journées, lors de la parution des résultats sur le site.

AUCUNE RECLAMATION NE SERA PRISE EN COMPTE JUSTE AVANT LA FINALE

***ARTICLE 10 : CONDITIONS CAVALIERS / CHEVAL**

La catégorie R2 est fermée aux cavaliers R1.

Un cavalier R2 qui fait 2 matchs en R1, devient cavalier de R1.

Un cheval ou poney ne peut faire au maximum que 2 matchs par jour.

Un cheval engagé en qualificative a le droit de faire u 2^{ème} match en régional.

Les équipes engagées dans la Poule Nationale qualificative MIXTE et FEMININE pourront rejoindre le Championnat régional, une fois celle-ci finie, en accord avec la Commission.

***ARTICLE 11 : PARTICIPATION Aux CHAMPIONNATS de France**

Sous réserve d'une modification du règlement national, il faut pour être qualifié :

-Pour le Championnat de France JEUNES : **POUR TOUTES LES CATEGORIES**
5 PARTICIPATIONS

-Pour la Championnat de France 5^{ème} Cat. : **5 PARTICIPATIONS**

ATTENTION : Participation veut dire engagements + résultats et non engagements uniquement !

***ARTICLE 12 : GESTION DU MATERIEL**

La commission décide d'un prix de location de matériel à chaque manifestation :

Location du panneau + les boudins = 15€ / jour

Location des pare-bottes = 15 € / jour

La présidente s'engage à envoyer à chaque organisateur la facture et l'organisateur de chargera de régler le CRE.

LOCATION DELA REMORQUE de MATERIEL du CRE : 200€

UN CHEQUE DE CAUTION SERA DEMANDE A CHAQUE LOCATION :

50€ pour les organisateurs de journée régionales

150€ pour les autres organisateurs

La remorque du CRE sera stockée chez Frédéric Fabre.

Une boîte d'outils sera mise dès Octobre dans la remorque pour éviter les bidouillages de matériel et le chèque de caution pourra être encaissé par le CRE si le matériel a été mal rangé ou détérioré !

POUR SE COUVRIR EN CAS DE PROBLEME, à partir de cette année, une LOCATION SYMBOLIQUE SERA DEMANDEE LORS DE DEMONSTRATION DE HORSE-BALL, même si , on le sait une démo n'amène pas d'argent, d'un MONTANT DE 20 €.

Elle trouve que de prêter le matériel à d'autres régions comporte des risques et que cela n'encourage pas les autres C.R.E à investir dans le matériel de Horse-ball. C'est pourquoi elle décide à l'unanimité d'augmenter le prix de location.

Location du panneau = 30€ / jour

Location des pare-bottes = 80€/ jour - 120€ / le week-end